

L'eau (Texte complet)

Ma grand-mère née en 1896 me racontait qu'elle allait laver le linge à la grande fontaine, à l'époque c'était difficile pour moi à imaginer. Il est vrai qu'à la maison, il y avait l'eau à l'évier ainsi qu'une salle de bain avec une douche sans chauffage ni eau chaude... On se lavait plutôt à la cuisine où il faisait chaud. Je n'avais alors pas conscience du bouleversement de la vie des Vassivains qui avaient vu leur village entièrement détruit puis reconstruit avec une volonté de l'Etat de modernité, notamment en installant des salles de bains, modernité pour laquelle ils n'étaient pas forcément prêts.

Si les habitants du village ont pu profiter de la reconstruction pour bénéficier d'un réseau d'eau et d'assainissement, il n'en est pas de même pour les habitants des « écarts », c'est à dire des habitations isolés, qui ont dû attendre le début des années 70 pour être raccordés au réseau d'eau communal. Jusque là, ils n'avaient que des citernes souvent trop petites et ils étaient obligés de venir chercher de l'eau au village avec une « tonne à eau » achetée par la commune (citerne sur roues pouvant être atelée au tracteur).

Une eau rare

Vassieux, vaste plateau calcaire n'a pas d'eau de surface, l'approvisionnement en eau a dû être un problème récurrent. Nous trouvons un état des lieux très détaillé dans un rapport de l'abbé Soulier, curé de Vesc et membre de la société géologique de France, intitulé « rapport géologique et hydrographique sur la possibilité d'alimenter d'eau de source les divers hameaux qui composent la commune de Vassieux » daté du 1^{er} mai 1865 .

- Il y affirme entre autre « *qu'on ne peut creuser avec succès des puits pour alimenter les divers hameaux, la constitution géologique de ce pays s'y oppose* » (il n'y a actuellement que deux puits sur la commune, ils sont situés au Château et à Beaussière).

- Il confirme que « *toutes les eaux qui tombent sur la plaine de Vassieux composée de calcaire néoconnien sont à l'instant absorbées, descendent à des profondeurs presque incalculables...* » mais il précise (coupes géologiques à l'appui) que « *sur tout le pourtour de la plaine à une certaine hauteur un autre terrain qui lui est immédiatement superposé...* » que sortent naturellement de terre, sur cette ligne, des sources assez abondantes... sources listées et positionnées ainsi que les mares sur un plan du plateau joint à son rapport .

- Concernant les hameaux de la Mûre et du Château, il pense que la source de Jossauds qui alimente actuellement la fontaine située sur la route de Vassieux à la Chapelle (quartier de la Mûre) possède toutes les qualités qui en font une source de premier ordre et qui pourrait suffire pour ces deux hameaux, avec quelques travaux peu coûteux. Il déconseille fortement d'utiliser la source des Prés pour alimenter le Château, les conseillers municipaux seraient « *obligés de se jeter dans un inconnu ou bien forcés de surmonter des obstacles qui les engageraient dans de grandes dépenses* ».

- Quant au village, il a trouvé plusieurs points où l'on trouverait des sources qui pourraient servir à son alimentation. Ces sources se situent vers la grande fontaine et celle qui fait mouvoir le moulin à blé serait sûre et avantageuse. « *Le terrain dans lequel sort cette source étant communal je ne vois pas pourquoi la commune de Vassieux ne prendrait pas une eau qui lui appartient. Mais comme il faut toujours lorsqu'on le peut sauvegarder les intérêts de tous et qu'on ne peut raisonnablement avoir la pensée de détruire un moulin qui est une usine précieuse pour le pays* » il propose d'une part de construire une conduite qui se déverserait dans un réservoir assez grand pour suffire à tous les besoins et d'autre part de placer des bornes fontaines pourvues d'un bouton à percussion en divers

points du village.

Après un constat de l'inefficacité et de la mauvaise volonté du conseil municipal, il conclut son rapport assez vertement : « *abandonnez donc, messieurs, vos projets particuliers, vos rivalités personnelles et mettez-vous de suite à l'œuvre .* »

Doter le village de fontaines

Ce rapport va malheureusement rester lettre morte pendant de nombreuses années, en effet, nous avons un courrier adressé au Préfet par les conseillers municipaux en date du 23 septembre 1897 :

« Les conseillers municipaux de la commune de Vassieux soussignés ont l'honneur de vous exposer que cette commune peuplée d'environ 700 habitants n'a pas d'eau autre que celle qu'on ramasse dans des citernes, eau dénuée de tout principe hygiénique, elle reste plusieurs mois sans se renouveler. Cette eau devient alors d'une puanteur repoussante ainsi que le constatent les voyageurs qui entretiennent des relations commerciales avec nous, leurs chevaux refusant absolument de la boire .

Cette situation ne peut se prolonger et prescrit aux représentants de la commune de faire le nécessaire pour amener de l'eau de source, c'est d'ailleurs le vœu de la population toute entière et ce que nous avons tous promis de faire le plus tôt possible.

Afin d'amener ce résultat, le conseil municipal vous prie, Monsieur le Préfet de l'autoriser à fouiller sur un point de la propriété communale où se trouve de nombreuses traces d'eau et le cas échéant de tunneler sous le chemin abandonné de Vassieux à Bouvante, chemin qu'on pourrait aliéner sans inconvénient par suite de l'ouverture d'une grande route qui assure bien mieux les relations de ces deux communes ... »

A compter de cette date, les choses vont commencer à changer sérieusement, dans une délibération en date du 27/11/1898, le Maire expose que jusqu'en 1897, les habitants de Vassieux ont toujours été privés d'eau potable , mais :

- M. Chachat a capté il y a quelques mois une source dans sa propriété et l'a canalisée jusqu'au village où elle coule depuis le 8 mai.
- MM. Chichilianne, Bontoux, Martin, Blanc, Istre habitants du quartier du Château ont capté une source qui leur appartenait et l'ont amenée audit hameau où elle coule depuis le mois d'octobre. Cette source est bien suffisante pour les habitants du Château. (Elle alimente encore aujourd'hui le bassin).

Le nécessaire est donc fait pour acquérir ces deux sources pour un montant de 4 800F pour la 1ère et 2 000 F pour la 2ème.

En ce début de 20^{ème} siècle, l'ambiance à Vassieux ne doit pas être très sereine car le conseil municipal est dissout par décret en date du 3 novembre 1902 par le Président de la République française Emile Loubet ! Allard Ferdinand (propriétaire de la source de la grande fontaine) fait partie des trois membres de la délégation spéciale nommée par le Président pour remplir les fonctions du conseil municipal. Pierre Chachat est Maire à compter de 1903 .

Les problèmes d'eau au village n'ont certainement pas trouvé une solution par la mise en place d'une fontaine en 1898. En effet, préconisée par l'abbé Soulier, la possibilité d'alimenter le village avec la source qui alimente la serve (la réserve d'eau) du moulin à eau a dû faire son chemin car on trouve, début 1907, une première promesse de vente de la source.

Enfin une solution !

Un rapport bactériologique du 20 novembre 1907, complété par une analyse chimique en date du 23 décembre 1907, donne cette eau comme très pure. Par courrier en date du 4 janvier 1908, le Maire demande l'accord au sous-préfet pour acquérir la source. Ce dernier donne un avis défavorable, les

ressources pour payer son montant n'étant pas prévues.

Le projet se formalise avec un devis et cahier des charges établis en date du 15 avril 1908 par les architectes Perrier et Reynaud :

« Le présent devis a pour objet l'alimentation en eau potable du village de Vassieux. Le but à atteindre consiste à canaliser les eaux captées depuis longtemps dans la propriété Allard au moyen d'une galerie de 83m de longueur et de les amener par une conduite en ciment au village pour alimenter diverses bornes fontaines, lavoirs et abreuvoirs. Les travaux à exécuter consistent :

- agrandissement de la galerie et consolidation de celle ci,*
- construction dans celle-ci d'un réservoir de décantation,*
- conduites en béton,*
- divers regards,*
- 3 bornes fontaines fluantes à abreuvoir*
- 3 bornes à robinets dormants,*
- 1 lavoir d'un débit de 2 litres à la seconde,*
- 2 bouches d'arrosage avec raccord d'incendie. »*

Dans le descriptif des travaux à réaliser dans la galerie il est dit : *« ... recueillir le trop plein pour l'amener dans l'écluse de l'ancien moulin . »*

Parlant de la ligne de charge, il est précisé *« qu'elle permettra un débit de 3888 hectolitres/jour pour une population de 622 habitants, 300 chevaux et bêtes à cornes et 4000 moutons.*

Le lavoir sera dans le pré du sieur Staletti et alimenté par le trop plein et la vidange des fontaines 4, 6 et 7, il comprendra 2 bassins et sera couvert,

le sable proviendra de carrière entre la Mure et Vassieux,

le délai de garantie sera de 1 an et la retenue de garantie de 10%,

pour concourir à l'adjudication il faudra présenter un certificat de capacité,

cautionnement de 700 fr.

Sont également fixés des prescriptions pour les salariés, pour le repos hebdomadaire et les heures supplémentaires en fonction du jour et de la nuit ainsi que de la saison ainsi que pour les aptitudes de ces derniers.»

Ce rapport modifié suite aux remarques de M. l'ingénieur en chef (le prix de revient des travaux rapporté au nombre d'habitant étant trop élevé, certains travaux et le prix de vente de la source sont revus à la baisse). Le Préfet donne enfin son accord le 16 avril 1912.

Le montant des travaux s'élève finalement à 39 000 Fr. financé grâce à une subvention de 75 % du Ministère de l'agriculture, pris sur les fonds du Pari mutuel et le solde par un emprunt de 10 125 Fr. auprès de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse remboursable en 30 ans. Une imposition extraordinaire de 27 centimes additionnels au principal des 4 contributions directes renouvelable pendant 30 ans devant produire une annuité de 572,5 Fr. pour régler les annuités.

LE 10 avril 1912 l'acte de vente de la source à la commune est signé et le 16 mai l'entreprise Michel Jean de Saint Martin est retenue pour la réalisation des travaux (quatre entreprises ont soumissionné dont une de Marseille).

Parallèlement, il faut régler le problème du foncier pour les ouvrages dans le village. Par délibération en date du 11 mai 1913 le conseil municipal vote :

« - l'acquisition de 400m² de terrain à 1,75F le m² sur le terrain de M. Stalletti section H 525 ainsi que la démolition d'un mur de 16 m³ au prix de 7Fr. le m³ pour l'installation d'un lavoir et l'aliénation à ce dernier des écoulements provenant du dit lavoir.

- l'aliénation de 70,90 m² de la parcelle communale section H 547 en échange à M. Revol de 24,60

m² de sa parcelle H 546 nécessaire à l'agrandissement d'une place publique pour l'installation d'une fontaine monumentale.

- l'acquisition de tous les droits de servitude que possède M. Giroud sur la parcelle ci-dessus section H 546 moyennant la somme de 123 Fr.

- l'acceptation de la cession gratuite de M. Gauthier de deux parcelles section H n° 391 et 392 d'une contenance de 84 m² pour l'installation de la fontaine ouest du village et aliénation à ce dernier des écoulements provenant de la dite fontaine. »

Le 20 août 1919 le procès-verbal de réception définitive est signé.

Dans la même période, d'autres travaux complémentaires sont entrepris :

Lors de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 1914 :

« M. le Maire expose qu'il serait de toute utilité de transférer l'ancienne source sur la place du Fournat afin que les habitants de ce quartier soient également à proximité de l'eau. L'emplacement actuel de cette source à proximité de la fontaine monumentale n'a plus aucune utilité à cet endroit. La construction d'un water-closet côté est du lavoir serait également de toute nécessité le village de Vassieux en étant complètement dépourvu. »

Le projet s'élève à 890Fr. pris sur les fonds libres de 1917, un marché de gré à gré sera passé avec l'entreprise Michel.

L'eau devant alimenter la fontaine à construire proviendra d'une ancienne canalisation en fonte, la seule qui autrefois assurait de l'eau au village par une borne se trouvant assez rapprochée de la fontaine monumentale construite dernièrement et comprenant un vieux bassin formé d'un tronc d'arbre creusé se trouvant actuellement en mauvais état. »

Il est aussi précisé que *« le trop plein du lavoir passera dans la fosse (des WC) en forme de canal ayant 45cm de largeur et emportera toutes les matières dans la prairie Staletti par un tuyau en grès de 0,20cm de diamètres.»* Un morceau de ce tuyau a été découvert en 2019 lors de travaux dans le village vers la rue des cochons.

Conclusion

Actuellement, la source de la grande fontaine représente la principale ressource de la commune avec un réservoir de 150 m³, celle de Jossauds dessert le hameau de la Mûre avec un réservoir de 50m³. Pour compléter la commune achète de l'eau qui provient du Brudour au syndicat mixte Lente -Font d'Urle avec un réservoir de 400m³. Seule la ferme du Souillet qui a sa propre source n'est pas raccordée au réseau communal. On peut aussi noter la disparition progressive des mares qui, ne servant plus à abreuver le bétail, n'ont plus leur socle tassé par le piétinement des bêtes et perdent leur imperméabilité.

Avec la modification du climat, nous devons garder présent à notre mémoire que l'eau, ici encore plus qu'ailleurs, est un bien précieux.

Source : *Archives départementales de la Drôme.*